



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 12 15

OBJET :

**Approbation de la modification des statuts de
la communauté de communes du pays des Paillons**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, MM. David Dongé, Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-20 et L. 5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2003 créant la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CCPP,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, portant retrait de la Communauté de Communes et adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur de la commune de Châteauneuf Villevieille,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, portant retrait de la Communauté de Communes et adhésion à la Métropole Nice Côte d'Azur de la commune de Drap,

Vu l'arrêté préfectoral du 08 décembre 2021, portant réduction du périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 202,

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 23 11 07 du 9 novembre 2023, le conseil de la communauté de communes du pays des Paillons (CCPP) a décidé de modifier ses statuts ainsi qu'il suit :

- Révision de l'article 1 sur le nombre de communes membres et l'article 4 sur le nombre de représentants suite au retrait des deux communes de Drap et de Châteauneuf Villevieille de la CCPP.
- Suppression de la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences qui y sont soumises dès lors que cette définition fait l'objet d'une délibération spécifique du conseil communautaire et n'a pas à être intégrée dans les statuts.
- Nécessité de suppression de la référence à l'intérêt communautaire identifié à la compétence enfance jeunesse qui n'est pas soumise à la définition d'intérêt communautaire en application de l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales.
- Suppression de la compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements préélémentaires et élémentaires qui reste de compétence communale.
- Ajout de la compétence règlement local de publicité.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés de la communauté de communes du pays des Paillons tels qu'adoptés lors de sa séance du 9 novembre 2023 et propose au conseil de les approuvés.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré**

Approuve la modification des statuts de la communauté de communes du pays des Paillons tels qu'adoptés lors de sa séance du 9 novembre 2023.

Les nouveaux statuts de la communauté de communes du pays des Paillons sont annexés à la présente.

*Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 28*

*Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

006-210600482-20231212-20231215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Publication : 13/12/2023

Le Maire Francis TUJAGUE